

6 Faits saillants

Les résultats de l'Étude révèlent que les agents du service extérieur du MAECI/CIC ont des conditions d'emploi comparables aux autres groupes comparables, dans la plupart des secteurs. La présente section vise à mettre en évidence certains faits saillants ainsi que les secteurs d'écart.

6.1 Structure du service extérieur

- Les autres pays ont en moyenne 3,5 échelons correspondant aux deux échelons FS du MAECI/CIC.
- Contrairement à la situation au MAECI/CIC, dans 12 des 16 pays, les agents du service extérieur œuvrent également dans le secteur de l'aide au développement.
- Comme c'est le cas au MAECI/CIC, dans la plupart des pays, les agents de commerce font partie de la catégorie des agents du service extérieur. Toutefois, dans 7 pays sur 16, les agents de commerce n'appartiennent pas à cette catégorie.
- Les agents du service extérieur de 8 pays sur 16 œuvrent dans le secteur de l'immigration. Dans les autres pays, les agents d'immigration n'appartiennent pas au service extérieur. Toutefois, même lorsque les agents d'immigration constituent une catégorie distincte, dans trois cas, les agents du service extérieur ont des responsabilités en affaires consulaires, à l'instar des agents d'immigration canadiens.
- Le niveau d'instruction minimum pris en considération pour le recrutement dans la moitié des pays et dans trois quarts des autres organismes est la maîtrise ou un niveau d'instruction supérieur. Au MAECI/CIC, un diplôme de premier cycle est exigé.
- Quinze pays sur seize ont indiqué que les agents sont recrutés pour le service extérieur en général, comme c'est le cas au MAECI/CIC. Toutefois, huit des 16 pays recrutent *aussi* pour un poste ou une spécialité en particulier, p. ex. économiste ou avocat. Ces personnes sont alors rémunérées à titre d'agents du service extérieur et non pas en fonction de leur profession.
- Contrairement à la situation au MAECI/CIC, plus de la moitié des pays (et tous les autres organismes) disent faire du recrutement à la mi-carrière en plus du recrutement en début de carrière.
- Seuls deux répondants offrent des programmes de formation de plus de deux ans. Le programme d'orientation et de formation du MAECI/CIC dure cinq ans.
- En présence d'intérêts contradictoires, le service du personnel des ressources humaines prend la décision finale en ce qui a trait au lieu d'affectation d'un agent du service